



- De façon générale, les ambassadeurs rencontrent des représentants des milieux d'affaires, des organisations non gouvernementales, des groupes universitaires, des médias et du gouvernement afin de mieux leur faire connaître le Canada.
- Par exemple, un ambassadeur dans un pays asiatique pourra s'adresser à des auditoires locaux pour les renseigner au sujet de la politique étrangère et commerciale du Canada et leur montrer comment des entreprises canadiennes pourraient tirer parti des débouchés qui s'offrent dans le pays, ou encore pour promouvoir des liens privilégiés entre le Canada et le pays et transmettre des données sur la situation économique actuelle. Ces analyses pourront aussi être communiquées aux milieux d'affaires canadiens afin de discuter des meilleurs moyens de protéger et de promouvoir les intérêts du Canada dans la région.
- Les ambassadeurs informent également les gens d'affaires locaux et les représentants du gouvernement au sujet des débouchés disponibles au Canada.
- Nous nommons aussi des ambassadeurs auprès d'organisations internationales comme les Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. En outre, il existe des ambassadeurs aux affaires circumpolaires et à l'action contre les mines.
- Il arrive parfois que les ambassadeurs doivent improviser. Voici quelques exemples de situations où un ambassadeur canadien a été appelé à intervenir hors de son domaine de compétence habituel.

Premier exemple : intermédiaire dans une prise d'otages

Le 17 décembre 1996, des militants du mouvement révolutionnaire Tupac Amaru ont envahi la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima et ont pris près de 500 otages. L'un des otages était l'ambassadeur du Canada au Pérou, Anthony Vincent.